

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 MAI 2022

Présents : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Le Champion Gonzague, Leredde Chantal, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Marie Brigitte, Garnier Bruno, Bouillot Anicet, Coutard Rachel, Dufour Géraldine, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Leconte Béatrice, Lefort Martine, Lerendu Sabrina, Marie François, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Piedagnel Gilbert, Riche Brigitte.

Absents ayant donné procuration :

Delafosse Benoît qui avait donné procuration à Cozic Patrick,
Louis Allain qui avait donné procuration à Marie Brigitte,
Lebedel Christophe qui avait donné procuration à Garnier Bruno,
Moulin Michèle qui avait donné procuration à Fleury Guylaine,
Travers Julie qui avait donné procuration à Meunier Daniel.

Absents excusés :

Lesouef Christine.

Secrétaire de Séance : M. Cozic Patrick.

En préalable à la séance, Saint-Lô Agglo présente le dispositif des Petites Villes de Demain. Clémentine Miquelot rappelle au Conseil qu'au sein du territoire de Saint-Lô Agglo, Condé, Marigny et Torigny ont été labellisées en décembre 2020 pour participer au programme des Petites Villes de Demain. Ce programme comprend la réalisation du diagnostic du territoire (atouts et faiblesses), la création d'un projet de territoire et mise en place d'une ORT (18 mois), la réalisation d'actions, des évaluations et des essaimages au sein des communes de l'Agglo.

Le projet de territoire doit permettre de répondre aux demandes des usagers en termes de mobilité, d'habitat, de formation et de dessiner les territoires de demain. Considérées comme villes pilotes, les communes Petites Villes de Demain doivent servir d'exemple pour irriguer l'ensemble des communes de Saint-Lô Agglo.

Ce programme n'apporte pas de financements supplémentaires mais permet un fléchage vers le haut des dossiers présentés. Ce projet de territoire doit permettre à l'ensemble des acteurs d'être associés et de faciliter la synchronisation des actions.

I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 8 MARS 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 mars 2022.

II – PORTAGE FONCIER ANCIENNE CASSE DOUBLET - INTERVENTION DE l'Établissement Public Foncier de Normandie POUR PROCEDER A CETTE ACQUISITION ET CONSTITUER UNE RESERVE FONCIERE.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Ville de Torigny s'est intéressée à la propriété (ancienne casse Doublet) située en hyper-centre rue Basse à proximité immédiate de la Mairie et de tous les services. Il s'agit d'un ensemble de parcelles d'environ 2 hectares cadastrées AC 1-2-4-5-361-362-451-490-491.

Suite à notre visite du site au mois de juillet 2021, le service d'évaluation des domaines a été saisi. Le coût des terrains est évalué à 187 000 € (Seul le terrain attenant est valorisé à 10 € le m² soit pour la partie en zone UX), le coût de démolition viendra en déduction de ce montant.

L'EPF Normandie est un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial qui a pour mission d'assister les collectivités publiques sur le volet foncier de leurs projets d'aménagement, en matière d'ingénierie (expertise et conseil), d'acquisition, de portage foncier et de proto-aménagement (dépollution/déconstruction). Dans ce cadre, l'EPF est habilité dans toute la région de Normandie à procéder, pour le compte des collectivités territoriales, à toutes acquisitions et procédures foncières de nature à faciliter la mise en œuvre d'un projet urbain. L'EPF dispose d'un personnel spécialisé et de fonds dédiés qu'il peut mettre à disposition de la collectivité par le biais d'une convention à intervenir entre les deux parties.

La mise en vente des terrains cadastrées AC 1-2-4-5-361-362-451-490-491 pour une superficie d'environ 18 742 m² correspond aux besoins de la commune pour répondre à la demande de logements. Il est donc proposer de procéder à cette acquisition. Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement

rendant nécessaire une période de réserve foncière, il est proposé de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

M. le Maire précise que lors de la visite des locaux, il a été constaté que les bâtiments étaient dangereux. Une sécurisation sera peut-être nécessaire rue Basse en fonction de l'évolution de la situation. Le mandataire judiciaire a été contacté. Nous attendons l'évolution du dossier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir les terrains cadastrés AC 1-2-4-5-361-362-451-490-491 pour une superficie d'environ 18 742 m²,
- de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,
- de s'engager à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

III – CESSION CHEMIN DANS LA PARTIE JOUXTANT LA PARCELLE XI 20 – GUILBERVILLE - METTRE EN DEMEURE DES PROPRIETAIRES RIVERAINS A ACQUERIR LE BIEN

M. le Maire rapporte Le Conseil Municipal en date du 22 janvier 2021 a décidé la mise à l'enquête publique du projet de cession d'une partie des chemins ruraux n° 51 lieu-dit les Vallées.

Le dossier est resté à la disposition du public en Mairie de Torigny-les-Villes, du 24 janvier 2022 au 7 février 2022 inclus, conformément aux dispositions des arrêtés municipaux (2022/01 et 2022/02) des 3 janvier et 5 janvier 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête. L'enquête publique s'est déroulée du 24 janvier 2022 au 7 février 2022.

Vu le registre d'enquête et les conclusions favorables du commissaire enquêteur.

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public :

1 - Il n'y a aucun panneau indicateur de direction ou de destination entre des lieux, ni de balisage d'itinéraire de randonnée qui aurait été nécessaire au public dans le cadre de déplacements ou de pratiques sportives ou de loisir,

2 - L'émergence avec le temps d'une bande d'herbe au centre du chemin et d'une chaussée partiellement dégradée tendant à prouver l'absence d'une circulation fréquente et régulière, ainsi que d'actes de surveillance et d'entretien de la commune,

3 - La présence de revêtement, pour la partie à aliéner, atteste d'une chaussée entretenue, par les habitants de « Les Vallées »,

4 - La présence d'une clôture, de poteaux et d'une barrière métallique d'accès aux habitations, conférant déjà un caractère privatif.

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin concerné.

M. le Maire fait part au Conseil qu'il existe encore quelques situations identiques sur Torigny.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- à désaffecter le chemin rural cadastré XI 20 sis 5 route de la Husbroquière d'une superficie de 270 m² - Chemin rural 51 dit chemin des Vallées,
- à céder cette partie de chemin communal 51 dit chemin des Vallées d'une superficie de 270 m² pour un montant de 1 581 €,
- à mettre en demeure le propriétaire riverain d'acquérir le chemin rural attenant à sa propriété,
- à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

IV – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le Conseil unanime décide de modifier le tableau des emplois communaux :

- création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles en remplacement d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à 13h33/35h,
- création d'un poste de bibliothécaire territorial principal en remplacement d'un poste bibliothécaire territorial à 30h/35h.
- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe de 31h à 33h35/35,
- création d'un poste adjoint technique territorial de 18h à 22/35h,
- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à 35h/35h.

V – TARIFS GARDERIE POUR LA RENTREE 2022

Mme Mariette présente les tarifs envisagés pour la garderie à la rentrée 2022. Elle précise que désormais la garderie ouvrira à 7h15 au lieu de 7h30.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide modifier les tarifs de la garderie comme présentés ci-dessous :

Horaires	Tarifs année scolaire 2021-2022	Proposition Tarifs année scolaire 2022-2023
8h à 8h35	1,50 €	1,50 €
7h30 à 8h35	2,50 €	2,50 €
7h15 à 8h35		2,90 €
16h30 à 17h	1,50 €	1,60 €
16h30 à 17h30	2,50 €	2,60 €
16h30 à 18h	2,80 €	2,90 €
16h30 à 18h30	3,30 €	3,40 €

VI – PRODUITS IRRECOUVRABLES

M. Le Champion informe le Conseil que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement des montants suivants :

- Budget Danican (dette loyer) : 1 735,39 € ; Créance éteinte.
- Budget Commune (divers débiteurs) : 1 799,85; Poursuites sans effet.
- Budget Danican (dette cantine) : 860,77 €; Poursuites sans effet.
- Budget Danican (dette cantine) : 204,67 € ; Poursuites sans effet.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de prononcer l'admission en non-valeurs de ces créances.

VII – POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUX

1) M. le Maire fait le point sur les dossiers communaux :

- remerciements pour les conseillers ayant participé à l'organisation des élections,
- Mme Ozouf va transmettre le document concernant l'élaboration du schéma de mobilité douce,
- plusieurs pétitions reçues en Mairie concernant la vitesse excessive. Le plan de mobilité devrait pouvoir solutionner certains dossiers,
 - les tickets commerçants fonctionnent bien, la fréquentation des commerces est inégalement répartie. Les tickets ont été téléchargés mais utilisés à 30 %,
 - la rencontre des sites historiques de la famille Grimaldi va se tenir en juin à Monaco. 250 personnes sont invitées dont 6 de Torigny,
 - le contrôle des poteaux de lutte contre l'incendie a été réalisé et les résultats sont satisfaisants,
 - 5 jeunes vont être recrutés pour la période d'été,
 - le Giec Normand a présenté les travaux concernant le réchauffement climatique. Ce dossier sera transmis aux Conseillers.

2) Mme Marie, adjoint en charge des logements annonce au Conseil que la rénovation de logements communaux est en cours.

3) M. Cozic fait le point sur les travaux communaux :

- les travaux du pigeonnier se terminent,
- les travaux du collège sont achevés,
- la tonte autour des étangs est en cours,
- les WC publics sont installés et fréquentés. Les brises vues vont être mis en place,
- une vigilance est demandée concernant les nids primaires de frelons asiatiques.

4) M. Garnier informe le Conseil que les prix des marchés de la voirie explosent, une étude géotechnique va être réalisée pour la rue du stade) Guilberville.

5) M. Gallier annonce que l'extension de la gendarmerie est terminée.

6) M. Furcy fait part de la satisfaction des 17 artistes créateurs qui ont participé à l'exposition le 30 avril et 1^{er} mai 2022. M. le Maire ajoute qu'un artiste a donné d'un tableau à la commune sur le thème de l'Ukraine.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

La séance est levée à 22h30.